USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

SNGP
Programme De Gouvernance Locale

USAID PROGRAMME DE GOUVERNANCE LOCALE (SNGP)

Répertoire des Femmes Cadre A de La Fonction Publique de L'État: Cas de Six Ministères au Mali

Contract No.: AID-688-C-16-00003

March 26, 2018
This publication was produced for review by the United States Agency for International Development.
It was prepared by WILDAF-Women in Law and Development in Africa/Mali.

This publication was produced for the United States Agency for International Development, USAID Contract Number AID-688-C-16-00003. It was prepared by the Women in Law and Development in Africa (WILDAF)/Mali, Abdoulaye Boré, MSC, and Banyan Global.

Implemented by:

Tetra Tech ARD

159 Bank Street, Suite 300

P.O. Box 1397

Burlington, VT 05402

Disclaimer: The authors' views expressed in this publication do not necessarily reflect those of the United States Agency for International Development or the United States Government.

SOMMAIRE

Liste des Graphiques	4
Sigles et Abréviations	5
Remerciements	6
Préface	7
Résumé	9
1. Introduction	10
2. Approche méthodologique et collecte des données	12
3. Présentation des résultats	14
4. Conclusion et Recommandations	33
Recommandations	33
Bibliographie	35
Annexes	36

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Graphique 1 Tranche d'âge de femmes cadres des six ministères

Graphique 2 Effectifs des Femmes Cadre A de la Fonction Publique de l'État des Ministères cibles du SNGP

Graphique 3 Évolution des Cadre A de la Fonction Publique de 2010 à 2016

Graphique 4 Représentation des femmes au sein de quatre Ministères Année 2014

Graphique 5 Représentativité des femmes au sein de quatre Ministères en 2015

Graphique 6 Femmes et Postes nominatifs au sein du MSHP 2014

Graphique 7 Femmes et Postes nominatifs au sein du MSHP 2015

Graphique 8 Femmes et Postes nominatifs au sein du MPFEF 2014

Graphique 9 Femmes et Postes nominatifs au MPFEF 2015

Graphique 10 Femmes et Postes nominatifs au sein du MPFEF 2015

Graphique 11 Postes nominatifs au sein du MESRS 2014

Graphique 12 Postes nominatifs au MESRS 2015

Graphique 13 Femmes et Postes nominatifs au sein MEN 2015

Graphique 14 Femme et Postes nominatifs au sein du MEN 2014

Graphique 15 Femme et postes nominatifs au sein du MEN 2014 et 2015

Graphique 16 Responsabilité au niveau des postes nominatifs dans les six ministères

Graphique 17 Responsabilités au niveau des postes nominatifs dans les services rattachés des six Ministères cibles en 2016

Graphique 18 Femmes et postes nominatifs dans d'autres services rattachés des six Ministères cibles en 2016

Graphique 19 Évolution du taux des femmes dans l'administration publique 1960-2016

Graphique 20 Représentativité des femmes dans quatre Ministères en 2016

Graphique 21 Effectifs des Femmes Cadre A de la Fonction Publique des Ministères cibles du projet SNGP

Tableau 1 Représentativité des femmes aux instances nominatives des Institutions de la République 2014-2015

Tableau 2 Représentativité des femmes aux instances nominatives des Services Publics par secteur2014-2015

Tableau 3 Récapitulatif des Femmes Cadre A de 2014-2017

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADR	Agence de Développement Régional
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
CAD/DE	Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Etat
CGSP	Contrôle Général des Services Publics
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CR	Conseil Régional
CT	Collectivités Territoriales
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DN	Direction Nationale
DR	Direction Régionale
DRH	Direction des Ressources Humaines
DNFPE	Direction Nationale de la Fonction Publique de l'État
DNFCT	Direction de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales
GSB	Groupe de Suivi Budgétaire
MATDRE	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'État
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
SNGP	Programme de Gouvernance Locale
WILDAF	Femmes et Droits pour le Développement en Afrique

REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements sont dirigés au(x) :

- Gouvernement et du Peuple américains pour le financement du Programme d'Appui à la Gouvernance Locale (Mali SNGP)
- Agence Américaine pour le Développement International (USAID)
- Directions des Ressources Humaines des Ministères partenaires, des services déconcentrés
- Ministères partenaires
- Direction Nationale de la Fonction Publique
- Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE)

Enfin, nous remercions tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration du présent répertoire ; qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde considération.

PREFACE

La mise en place du Programme d'Appui à la Gouvernance Locale (Mali SNGP) est une initiative du gouvernement malien, financée par le Gouvernement et le peuple américains à travers leur Agence Américaine pour le Développement International (USAID.) Mali SNGP accompagne le processus de la décentralisation pour des changements de comportements ciblés en matière de gestion des finances publiques et d'accès des populations aux services sociaux de base (Éducation et Santé), en quantité et en qualité. Il couvre l'ensemble des régions du Mali et le district de Bamako et cible six (6) ministères clés (Administration Territoriale et de Décentralisation, Santé et Hygiène Publique, Économie et Finances, Éducation Nationale, Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et la Famille).

Le Programme salue la volonté des plus hautes autorités qui a permis l'adoption des documents de politique et des stratégies en faveur de la promotion et de la protection des droits des groupes vulnérables, entre autres :

- La Politique nationale relative au genre (2010)
- La Planification et la Budgétisation sensible au genre (2011)
- La Loi 2015-052 du 18 décembre 2015 (loi sur le quota)

En ligne avec ces dispositions règlementaires et politiques, Mali SNGP a opté pour la mise en œuvre des stratégies et activités liées au genre de façon transversale dans ses trois composantes et à toutes les étapes de son cycle : planification, exécution, suivi et évaluation. Son approche d'intégration et de promotion du genre conforme aux principes et aux orientations de l'ÚSAID (ADS 205) en matière d'accès aux ressources et leur contrôle, à la prise de décision, etc.

Au Mali, la sous-représentation des femmes au niveau des instances de prise de décisions est un dénominateur commun à tous les régimes. C'est dans le souci de contribuer à l'amélioration de la présence des femmes cadres au sein des ministères cités, au niveau des fonctions nominatives, que le présent répertoire a été élaboré. Son but est de mieux édifier les décideurs sur la situation des femmes et d'être un outil d'aide à la décision, contribuer ainsi à une meilleure application de la loi sur le quota et donner une visibilité sur les compétences féminines.

Sa conception a été rendue possible grâce à la bonne collaboration entre l'ONG Women in Law and Development in Africa (WILDAF), partenaire de Mali SNGP dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'intégration du genre, les services centraux des ministères cibles, du CNDIFE et des personnes ressources. Que tous trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Puisse ce répertoire être un appui de Mali SNGP à la réalisation de la mission et de la vision de l'USAID au Mali : "Aider les Maliens à se forger un avenir démocratique, résilient, et prospère" et contribuer à l'effort du gouvernement pour une meilleure représentativité des femmes dans les fonctions nominatives.

Mme Touré Kadidia Dienta
Directrice résidente, Mali SNGP

MATDATIDGE

LISTE ELECTORALE BIOMETRIQUE DE L'ANNEE 2013

LISTE ELECTORALE DE LA COMMUNE

REPUBLIQUE DU MALI

Region : 09 - BAMAKO
Cercle : 01 - BAMAKO
Date : 19/07/2013
Page : 1920 / 3628

Commune : 02 - COMMUNE II
VFQ : 006 - MEDINA COURA
Section : 001 - MEDINA COURA

SEYDOU TOURE
SIDI YAHYA TOURE
SIDI YEHYA TOURE
SIDIKI TOURE
SIDY TOURE
SIDY TOURE
SIDY TOURE
SITAN TOURE
SONAYAT TOURE
SONONA TOURE
SOULEYMANE TOURE
SOUMAMANE TOURE
SOUWOYE TOURE
TABARA TOURE
TAHIROU TOURE
TATA TOURE
TEMAN TOURE
TENIN TOURE
TENIN TOURE
TENANE TOURE
TIECOURA NADAYE TOURE
TOKA AFO TOURE
WADOU TOURE
WASSA TOURE
YAYA TOURE
YAYA TOURE
YAYA TOURE
YERBAHA TOURE
YOUNOUSSA TOURE
YOUNOUSSA ALKALIFA TOURE

MATDATIDGE

LISTE ELECTORALE BIOMETRIQUE

LISTE ELECTORALE DE LA

Region : 09 - BAMAKO
Cercle : 01 - BAMAKO
Date : 19/07/2013
Page : 1922 / 3628

MALICK SANGARE
MAMADOU SANGARE
MAMADOU SANGARE
MAMADOU SANGARE
MAMADOU OUMAR SANGA
MAMOUNA SANGARE
MARIAM SANGARE
MARIAM SANGARE
MARIAM SANGARE
MINATA SANGARE
MISSA SANGARE
MOHAMADOU SANGARE
MOHAMADOUN DIT SAISA SANG
MOULAYE SANGARE
MOUNTAGA SANGARE
MOUSSA SANGARE
MOUSSA SANGARE
NANA SANGARE
NATENI SANGARE

MATDATIDGE

ADAMA TRAORE
ADAMA TRAORE
ADAMA TRAORE
ADAMA TRAORE
ADAMA TRAORE

RÉSUMÉ

Le Répertoire des femmes Cadre A de la fonction publique de l'État : cas de six ministères, est un outil de référence pour accompagner et contribuer à une bonne application et le suivi de la Loi No.2015-052, du 18 Décembre 2015 relative à la promotion du genre en matière d'accès surtout aux postes nominatifs. Il constitue de base de données pour le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille qui travaille à la fois pour la promotion et l'émergence des femmes en vue d'une meilleure représentativité dans les instances de prise de décisions. Ainsi, le Ministère pourra actualiser son site web annuellement avec ces informations collectées, et avoir une base de données fiable avec une visibilité sur les compétences féminines prêtes à servir le pays au niveau des instances de décision pour les postes nominatifs.

Il est également une référence fiable d'identification et de localisation des femmes cadres au sein des différents Ministères cibles du Programme d'Appui à la Gouvernance Locale. C'est à dire des données chiffrées et mesurables servant de cadre de réflexion et d'échange sur les conditions actuelles de la femme au Mali afin de prendre des initiatives pour le renforcement de leurs capacités.

Le présent document est le produit d'un travail qui s'adosse sur une approche méthodologique quantitative. Deux phases ont été nécessaires pour la collecte des données. Six ministères et les directions des ressources humaines desdits ministères ont servi de lieu de collecte des données. Dans les ministères cibles du Programme d'Appui à la Gouvernance Locale (SNGP), 1 647 femmes Cadre A sont identifiées, localisées avec leur statut respectif et corps d'intégration à la fonction publique à partir de l'année de référence 2014 jusqu'en 2016. L'actualisation des données à partir de 2017 dénombre 2 232 femmes Cadre A recrutées en 3 ans dans la fonction publique de l'État. Dans les six (6) secteurs, 354 nominations de femmes sont effectuées en 2014 et 2015. Les résultats montrent qu'il y a moins de jeunes femmes cadres. Le Ministère de la Santé a l'effectif le plus élevé et celui de l'administration territoriale a l'effectif le plus faible. La santé et l'enseignement supérieur ont le nombre de jeunes le plus marqué et celui de la promotion de la femme. On note cependant une relative augmentation de l'effectif de femmes Cadre A, dans l'intervalle de l'indépendance jusqu'à aujourd'hui.

1. INTRODUCTION

Le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 1 241 238 km^2. Il compte sept pays frontaliers : au nord l'Algérie, à l'est le Niger, au sud-est le Burkina Faso, au sud la Côte d'Ivoire et la Guinée, et à l'ouest la Mauritanie et le Sénégal. Le Mali est un pays continental. La population s'élève à 17 467 108 habitants (estimation juillet 2016).[1] Les femmes constituent plus de 50 % de la population. La population est très jeune avec 59,5 % de moins de 19 ans. Le taux de croissance démographique annuel s'élève à 3,6 %.[2]

En matière de santé, l'offre de soins est organisée de façon pyramidale. À la base, les centres de santé communautaires, puis les centres de santé de référence de cercles, ensuite les hôpitaux régionaux et au sommet, les hôpitaux nationaux. Le pays compte 1 399 médecins, le ratio étant de 0,89 médecin pour 10 000 habitants. Le nombre de sages-femmes est de 1 698. Le ratio étant de 0,98 sage-femme pour 10 000 habitants.[3]

Quant au secteur de l'éducation, en référence aux données de l'Annuaire statistique du Ministère en Charge de l'Éducation, on est passé de 79,5% d'enfants scolarisés en 2009-2010 à 81,5 % en 2010-2011 dont 74 % pour les filles et 89,1 % pour les garçons. Le taux brut d'admission dans l'enseignement fondamental est passé de 74,70 % en 2009-2010 à 69,5 % en 2010-2011. Le taux des filles est passé de 69,10% à 64,3%. Le taux d'achèvement des études est passé de 56,30 % en 2009-2010 dont 48,6 % pour les filles et à 57,1 % en 2010-2011 dont 50,4 % pour les filles.[4]

En matière de protection et de défense des droits de l'homme, le Mali a ratifié des conventions internationales et a adopté des lois pour la protection et la promotion des 'Droits de l'Homme' en général, et ceux de la femme en particulier, notamment à travers la 'Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF), La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Protocole à la Charte Relatif aux Croits des Femmes en Afrique. Au niveau national, la Constitution prône le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans son Article 2.

Pour rendre effectif ce principe d'égalité, le Mali a mis en place des stratégies à travers l'adoption de :

- La Politique Nationale du Genre (2010).
- La Planification sur la Budgétisation Sensible au Genre (2011).
- La Loi 2015-052 du 18 décembre 2015 (Loi sur le Quota).

Le constat est que la sous-représentation des femmes aux instances de prise de décisions est un dénominateur commun à tous les régimes. Malgré, le volontarisme politique affiché des autorités depuis l'indépendance, les femmes restent encore sous-représentées dans les instances de décision de l'État et dans les structures déconcentrées et décentralisées.

Ainsi, au chapitre des nominations des femmes, en 1962 la première femme, Sira Sissoko Diop, est nommée comme proviseur du Lycée des Jeunes Filles (Op.cit :148). En 1968, la première nomination

[1] U.S. Central Intelligence Agency. World Factbook, April 17, 2018.

[2] Annuaire Statistique du Mali, estimation, 2016.

[3] Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Annuaire Statistique du Système Local d'Information Sanitaire (SLIS), 2014.

[4] L'Institut National de la Statistique (INSTAT) - Mali, l'Annuaire Statistique du Ministère en Charge de l'Éducation, 2016.

de femme dans le gouvernement provisoire après le coup d'État est faite. Elle intègre le gouvernement comme secrétaire d'État aux affaires sociales, même si cette nomination semble avoir une certaine connotation de réseautage et de parodie sociale. Toujours, dans la dynamique de nomination des femmes, en 1982, Sira Sissoko Diop est nommée ministre. Elle occupe le poste de Ministre de l'Information. En 1982, une deuxième nomination intervient au niveau de la santé et enfin le régime du parti unique nomme une troisième femme au Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique. Ainsi, la Deuxième Republique sort avec un bilan très mitigé en termes de nomination de femme dans les postes ministériels pour plus de 20 ans de règne.

La Troisieme République, issue de la révolution de mars 91 et des élections pluralistes à caractère démocratique, fait de l'intégration de la femme l'une des chevilles ouvrières de sa politique de solidarité. Ainsi, un Commissariat Chargé de la Promotion de la Femme a vu le jour et puis un autre Ministère Chargé de la Jeunesse. De 1997 à 2002, l'émergence des femmes dans les postes nominatifs a démasqué les écueils de la tradition en matière d'exercice du pouvoir. Certaines femmes se sont distinguées dans l'exercice du pouvoir. Cette distinction fut assez marquée à tel enseigne qu'une rue de Bamako a été baptisée « *Gouverneur Ka Carré* » (la rue du Gouverneur) en reconnaissance populaire à la première dame gouverneur de Bamako. À la même période on peut mentionner des femmes, comme Madame Haïdara Niania Cissé, Madame Sy Kadiatou Sy, et Madame Sacko Oumou Sacko, qui ont pris la direction des impôts au niveau national et du district de Bamako. De 2002 à nos jours, certaines femmes ont occupé plusieurs postes nominatifs notamment, Mme Cissé Mariam Kaïdama Sidibé, Première femme Premier Ministre (du 3 avril 2011 au 22 mars 2012), donc numéro un de l'exécutif malien.

Au regard de cette sous-représentativité des femmes au niveau des postes décisionnels, le Programme Mali SNGP, en partenariat avec le WILDAF-Mali, souhaite édifier la population et les décideurs sur la représentativité des femmes fonctionnaires au sein de certains ministères cibles capables d'assumer les postes nominatifs en référence à la Loi 2015-052 du 18 décembre 2015 ou loi sur le quota.

Ce répertoire servira à l'identification des femmes cadres en vue de constituer un outil d'orientation/référence pour les politiques, les décideurs, le privé et les organisations de la société civile ainsi que les cibles techniques et financiers. Il constituera un outil de référence pour une localisation et une visibilité des femmes cadre pour une meilleure implication dans la gestion des affaires publiques au niveau des postes nominatifs.

Cette sous-représentation des femmes Cadre A dans les instances de prise de décisions (les postes nominatifs) est-elle l'effet de la faible participation des femmes dans les instances des partis politiques ou du manque de compétences ? Ou bien, est-elle liée aux pesanteurs sociales et à l'arborescence d'une compétition entre hommes et femmes sur un espace admis d'office comme appartenant aux gérontes?

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET COLLECTE DES DONNÉES

3.1 Période de l'enquête

L'enquête a couvert les périodes 2014-2015 et 2016-2017. Elle s'est déroulée auprès des Directions des ressources humaines de certains ministères, cibles du Centre National d'Informatique et de Documentation sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), et de la Direction nationale de la fonction publique.

3.2 Site et population cible

L'enquête a eu lieu dans le District de Bamako. La population cible de cette étude est constituée essentiellement des femmes Cadre A de la fonction publique du Mali en général et particulièrement des six ministères cibles du projet :

- Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'État
- Le Ministère de l'Économie et des Finances
- Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Le Ministère de l'Éducation Nationale
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

3.3 Type de la recherche

C'est une recherche essentiellement quantitative. La stratégie de collecte de données était basée sur :

- La recherche documentaire auprès de certains Ministères cibles et des services rattachés/déconcentrés sur les statistiques.
- La recherche sur le terrain auprès des acteurs, personnes ressources et structures concernées.

3.4 Sources et outils de recueil des données

En raison de la spécificité de l'étude, il a fallu réaliser un ciblage des acteurs disposant des bases de données de certains ministères. Ensuite, intervient la collecte des données à l'aide d'un questionnaire et d'un canevas. En outre, l'exercice s'est élargi à l'exploitation des rapports d'études.

Sources des données

Les données de la recherche ont été recueillies auprès des structures suivantes :

- La Direction Nationale de la Fonction Publique de l'État
    - Le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE)
- Les Directions des ressources humaines desdits ministères :
    - Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)
    - Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'État (MATDRE)
    - Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
    - Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)
    - Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)
    - Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

3.5 Analyse des données

Le logiciel Excel a été utilisé pour faire les graphiques. L'interprétation et les commentaires se fondent surtout sur le rapport homme/femme en tenant compte de la dimension du genre. L'utilisation des graphiques semble donner plus de significations aux données à la fois pour les spécialistes et les non spécialistes du genre. C'est aussi une manière de démasquer la réalité des femmes dans les services concernés. L'analyse s'échelonne sur quatre axes :

- Le nombre de femmes Cadre A dans certains ministères cibles.
- Le critère âge : cela a une double, voire une triple signification dans l'analyse : comprendre l'une des caractéristiques sociodémographiques des femmes Cadre A en focalisant sur la segmentation en trois tranches d'âge, à savoir les jeunes de 25 à 35 ans, les moins jeunes de 35 à 45 ans et les personnes âgées 45 à 65 ans. Cette segmentation tient compte de l'âge de la retraite qui est de 62 à 63 ans pour les Cadre A, excepté les enseignants et les chercheurs de l'enseignement supérieur.
- Une comparaison rétrospective de la nomination des femmes dans quatre ministères ; et la nomination des femmes Cadre A dans les ministères entre 2014, 2015 et 2016.

3.6 Limites et contraintes de l'étude

Les limites et les contraintes de l'étude sont les suivants :

- La non disponibilité de données actualisées.
- La non harmonisation des données en fonction du canevas de collecte sur le personnel, (la plupart des directions n'ont pas d'informations précises sur les postes occupés à cause de la mobilité fréquente au niveau des postes nominatifs).
- Des rendez-vous manqués.

Il existe un réel et véritable problème d'archivage des données, souvient justifié par les écarts de chiffres entre les données statistiques de la fonction publique et celles des départements des ressources humaines (DRH) comme dans les secteurs de la santé et de l'économie et des finances. En référence à la difficulté d'archivage par exemple pour le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, les statistiques de la DRH font état de 756 femmes Cadre A et celles de la fonction publique correspondent à 609 femmes cadres de la même catégorie. Il y a une marge différentielle de 147 cadres. On note la même difficulté au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances. Le DRH dudit ministère a fourni 423 femmes cadres contre 392 cadres femmes enregistrées à la fonction publique. La différence fait 31 Cadre A. Les données du présent document s'adossent à la fois aux statistiques de la fonction publique que celles des DRH des ministères ciblés. Pour des raisons de confidentialité, l'étude a décidé de ne pas diffuser les données personnelles des enquêtées.

Malgré les difficultés ci-haut notées, des résultats assez intéressants sont disponibles dans la base de données des femmes Cadre A des ministères cibles du programme. Des données sur la situation actuelle des femmes Cadre A desdites structures ministérielles sont disponibles et accessibles à l'annexe du document. Pour préserver la confidentialité autour des données, les statistiques ont été présentées selon les identifiants ci-après :

- Nom et Prénoms
- Corps
- Échelon
- Position Statutaire
- Service

CISSÉ MARIAM KAÏDAMA SIDIBÉ
Premier Ministre: 2011-2012

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le graphique 1 donne la situation des femmes cadres selon des paramètres sociodémographiques. Il présente les périodes d'activité écoulées et celles qui restent pour les jeunes femmes cadres et les moins jeunes. Cette dimension est importante pour envisager un plan de carrière pour les femmes cadres. Actuellement, l'âge moyen de recrutement varie entre 27 et 30 ans pour les femmes dans la fonction publique.

GRAPHIQUE 1 : TRANCHE D'ÂGE DE FEMMES CADRES DES SIX MINISTÈRES

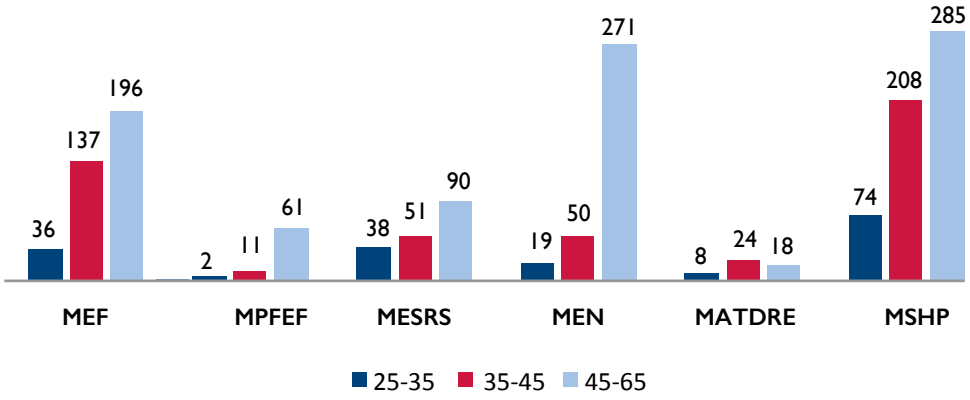

Source : LLogiciel ARH de la Fonction Publique de l'État (2014, 2015, et 2016)

Commentaires :

L'observation du graphique montre un effectif qui varie d'un ministère à un autre. Le ministère qui a le plus grand effectif est celui de la santé et le plus petit effectif concerne le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. On a par ordre de grandeur décroissant :

- 36 % des effectifs pour la Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)
- 24 % pour le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- 21 % pour Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)
- 1 % pour Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
- 5 % pour le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)
- 3 % pour le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATDRE)

En examinant, toujours le même graphique, les jeunes constituent le plus petit effectif dans tous les ministères visités. On dénombre ainsi pour la tranche d'âge (25-35) le plus grand effectif de jeunes pour le Ministère de la Santé et le plus petit au compte du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille :

- 42 % pour le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- 21 % pour Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- 20 % pour le Ministère de l'Économie et des Finances
- 11 % pour Le Ministère de l'Éducation Nationale

- 5 % pour le Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation,
- Et seulement 1 % pour le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Quant à la tranche d'âge (45-65) de façon de croissante, le plus grand effectif des cadres femmes âgées vient du Ministère de la Santé et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation recouvre le plus petit effectif des femmes âgées cadres. Ainsi on relève :

- 31 % pour le Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique
- 29 % pour Le Ministère de l'Éducation Nationale
- 21 % pour le Ministère de l'Économie et des Finances
- 10 % pour Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- 7 % pour le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- 2% pour le Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation

Au total, dans les six ministères visités que les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ont un équilibre relatif entre les femmes Cadre A entre les jeunes, les moins jeunes et les plus âgées. Les ratios entre homme et femme dans la fonction publique de l'État donnent une vision nette du déséquilibre existant en termes de parité et surtout d'équité par rapport aux postes nominatifs.

GRAPHIQUE 2 : EFFECTIFS DES FEMMES CADRE A DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT DES MINISTÈRES CIBLES DU SNGP

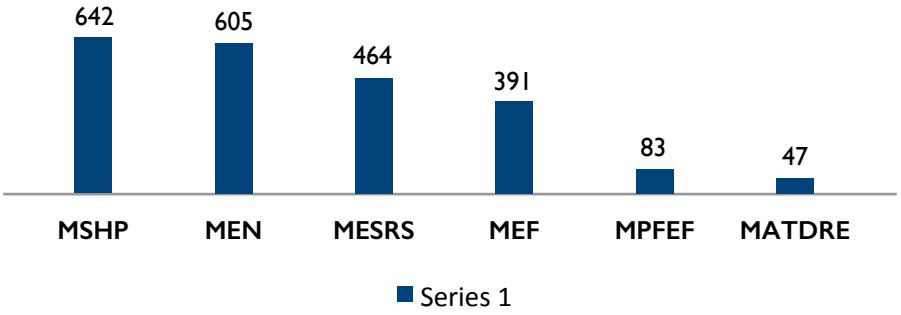

Source : Logiciel ARH de la Fonction Publique de l'État, 2017

Commentaire :

Il ressort essentiellement que le Ministère de la Santé est celui qui compte le plus grand nombre de femmes Cadre A, soit 28,7 % suivi du Ministère de l'Éducation Nationale 27,10 % puis 20,7 % pour l'enseignement supérieur et 17,5 % pour celui de l'économie et des finances. Les Ministères de la promotion de la femme et celui de l'Administration ont les chiffres les plus bas et ont respectivement 3,7 % et 2,7 %. Dans les six ministères cibles de Mali SNGP, il existe 2 232 Cadre A femmes. Le graphique 2 donne les nombres par ordre de grandeur décroissant.

L'examen du tableau ci-dessus montre une évolution régressive du nombre de femme dans les institutions de la République, en 2015 :

- 30,2 % à la Cour Suprême
- 25 % à la Cour Constitutionnelle
- 23,8 % à la Présidence

- 18,2 % au Conseil Économique Social et Culturel
- 14 % à la Primature
- 3 % à l'Assemblée Nationale
- 9 % respectivement à la Haute Cour de Justice et le Haut Conseil des Collectivités

TABLEAU : N°1 : REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AUX INSTANCES NOMINATIVES DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE 2014-2015

Année	2014	2015
Institution	Femme	
	Nombre	Nombre
Présidence de la République	20	19
Primature	18	15
Assemblée Nationale	31	32
Cour Constitutionnelle	5	3
Cour Suprême	16	16
Haute Cour de la Justice	2	2
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	8	10
Conseil Économique, Social et Culturel	17	20
Total	117	117

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Et en 2015, on note un changement progressif de la nomination de femmes dans les institutions suivantes de la République :

- 41,7 % à la Cour Constitutionnelle
- 29 % à la Cour Suprême
- 26 % à la Présidence
- 15,3 % au Conseil Économique Social et Culturel
- 13 % à l'Assemblée Nationale et la Primature
- 9,1 % à la Haute Cour de Justice
- 7, 3 % pour le Haut Conseil des Collectivités

On note une légère augmentation de 0,6 entre 2014 (15,6 %) et 2015 (16,2). Ainsi dans les institutions suivantes le nombre de femmes Cadre A fonctionnaires est passé de : 15,3 % en 2014 à 18,2 % en 2015 au Conseil économique, social et culturel. En revanche, à la même période, le nombre de femmes nommées a connu une régression sensible et est passé de 26 % à 23,8 %. À la Haute Cour de Justice, le nombre des femmes est resté constant en 2014 et 2015 soit 9 %.

TABLEAU N°2 : REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AUX INSTANCES NOMINATIVES DES SERVICES PUBLICS PAR SECTEUR : 2014-2015

Année	2014	2015
Institution	Nombre	
	Femme	Femme
Secteur Développement rural	21	21
Secteur Justice	7	9
Secteur Affaires étrangères	30	31
Secteur Administration générale	24	22
Secteur Finances	31	33
Secteur Jeunesse, emploi, sports	38	38
Secteur Sécurité	11	13
Secteur Éducation*	29	22
Secteur Santé, développement social et promotion de la famille	116	117
Total	**307**	**306**

Source: CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Dans le secteur des services publics, les nominations des femmes dans les instances ont été sensibles de 2014 à 2015. Le progrès a été de :

- 5,3 % à 7,6 % des femmes dans le secteur de la justice.
- 7,6% à 9 % des femmes dans le secteur de la sécurité
- 8,7 % à 8,8 % des femmes dans le secteur développement rural
- 18,9 % à 19 % des femmes dans le secteur de la jeunesse, de l'emploi et des sports

Dans les secteurs des affaires et étrangères et de la santé, du développement social, et de la promotion de la famille, les nominations sont restées constantes : on a respectivement 12 % et 26 %.

En revanche, dans les secteurs qui suivent, il y a eu légère régression des nominations entre 2014 et 2015 :

- 9,5 % à 6,7 % des femmes dans le secteur de l'éducation
- 3,9 % à 3,6 % des femmes dans l'administration générale.
- 10,4 % à 10,3 % des femmes dans le secteur des finances

NB : En répartissant de façon proportionnelle le nombre de nominations dans le secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme, chaque secteur compte 38 nomination bien qu'ayant à l'esprit que les trois secteurs ont une couverture uniformément variée sur le plan national.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION CADRE A DE LA FONCTION PUBLIQUE DE 2010 À 2016

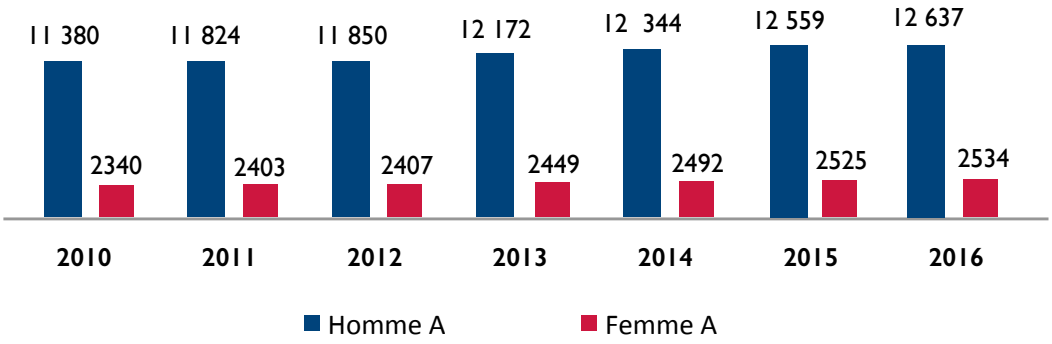

Source : Logiciel ARH de la Fonction Publique de l'État (2010 - 2016)

Commentaires :

L'observation du graphique montre qu'en :

- 2010 sur un effectif de 13 720 Cadre A, il y a 86,32 % d'hommes contre 17,05 % de femmes
- 2011 sur 14 227 cadres A, 16,89 % sont des femmes
- 2012 sur 14 257 cadres A, 16,88 % sont des femmes
- 2013 sur 14 621 cadres A, 16,74 % sont des femmes
- 2014 sur 14 836 cadres A, 16,79 % sont des femmes
- 2015 sur 15 084 cadres A, 16,74 % sont des femmes
- 2016 sur 15 171 cadres A, 16,70 % sont des femmes

Depuis 2010, on constate que le taux des femmes régresse.

GRAPHIQUE 4 : REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DE QUATRE MINISTÈRES, ANNÉE 2014

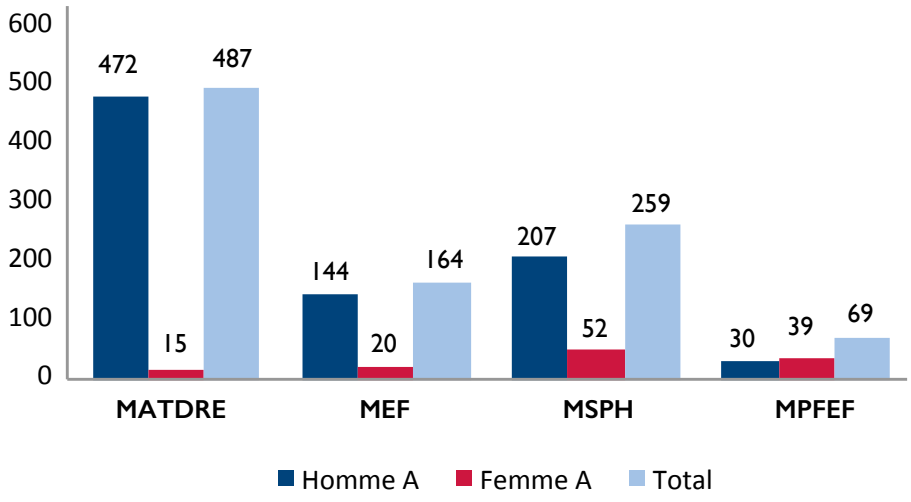

Source : Logiciel ARH de la Fonction Publique de l'État (2014)

Commentaires :

L'observation du graphique montre qu'au total, le MSPH a plus de femmes (20,1 %) pour un effectif de 52 femmes. Il est suivi du MPFEF (56,5 %), du MEF (12,2 %) et du MATDRE avec le taux le plus faible (3,08 %) Pour l'année 2014, on a 979 cadres dont 126 femmes, soit seulement 12,87 %.

GRAPHIQUE 5 : REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DE QUATRE MINISTÈRES EN 2015

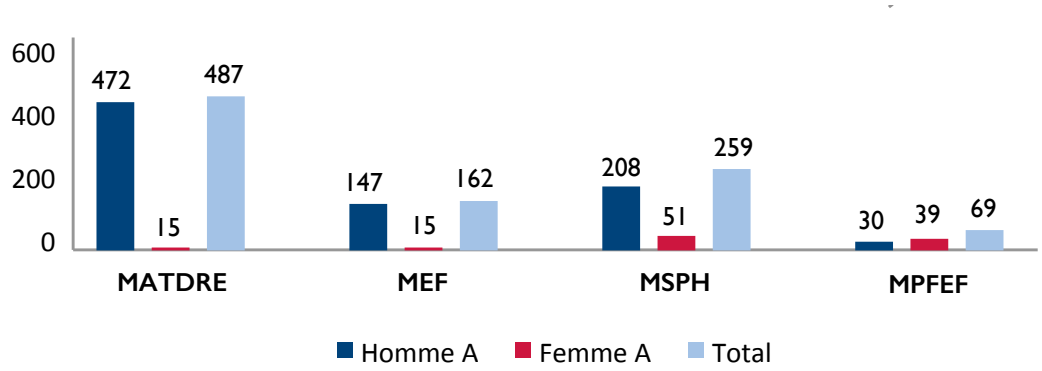

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

La lecture du graphique 4 montre :

- MATDRE : 15 femmes pour un effectif de 487, soit 3,08 % de femmes
- MEF : 15 femmes sur un total de 162 soit, 9,25 %
- MSHP : 52 femmes pour un effectif de 259, soit 20,07 %
- MPFEF : 39 femmes, soit 55,71 % pour 70 cadres

En somme, au MATDRE le nombre de postes nominatifs reste constant chez les hommes aussi bien que chez les femmes. Au MEF on relève cinq cadres femmes en 2015.

GRAPHIQUE 6 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS AU SEIN DU MSHP- 2014

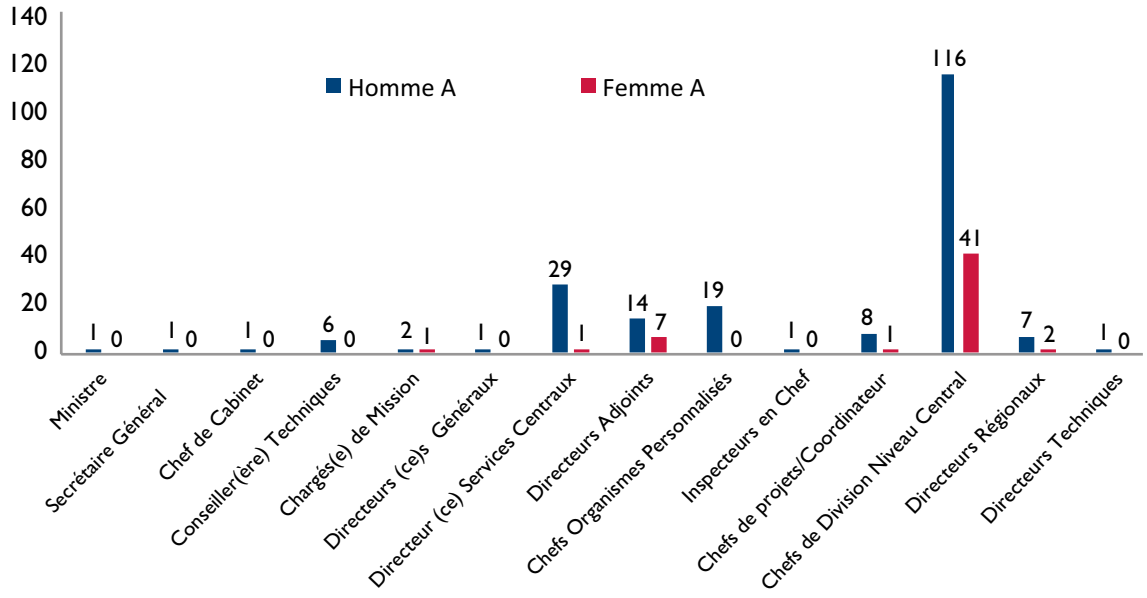

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015..

Commentaires :

La lecture du graphique donne les résultats suivant pour les postes de :

- Chefs de division au niveau central : 116 hommes contre 41 femmes, soit 64,66 % d'hommes et 35,34 % de femmes
- Directeurs de services centraux : 29 hommes contre une seule femme, soit 96,6 % d'hommes et 3,5 % de femmes
- Chefs des organismes spécialisés : 19 hommes contre zéro femme, soit 100 % d'homme et 0 % de femme
- Chefs de projets/Coordinateurs : 8 hommes contre zéro femme, soit 100 % d'hommes et 0 % de femme
- Directeurs adjoints : 14 hommes contre 7 femmes, soit 66,7 % d'hommes et 33,3 % des femmes
- Conseillers techniques : 6 hommes contre zéro femme, soit 100 % d'hommes contre 0 % de femmes
- Chargés de missions : 2 hommes contre une femme, soit 66,7 %, d'hommes et 33,3 %. Enfin, pour les postes de ministres, Secrétaire général, chef de cabinet, directeur général, Inspecteur en chef, directeurs techniques, on a respectivement un homme contre zéro femme, soit 100 % d'hommes et 0 % femmes.

GRAPHIQUE 7 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS AU SEIN DU MSHP - 2015

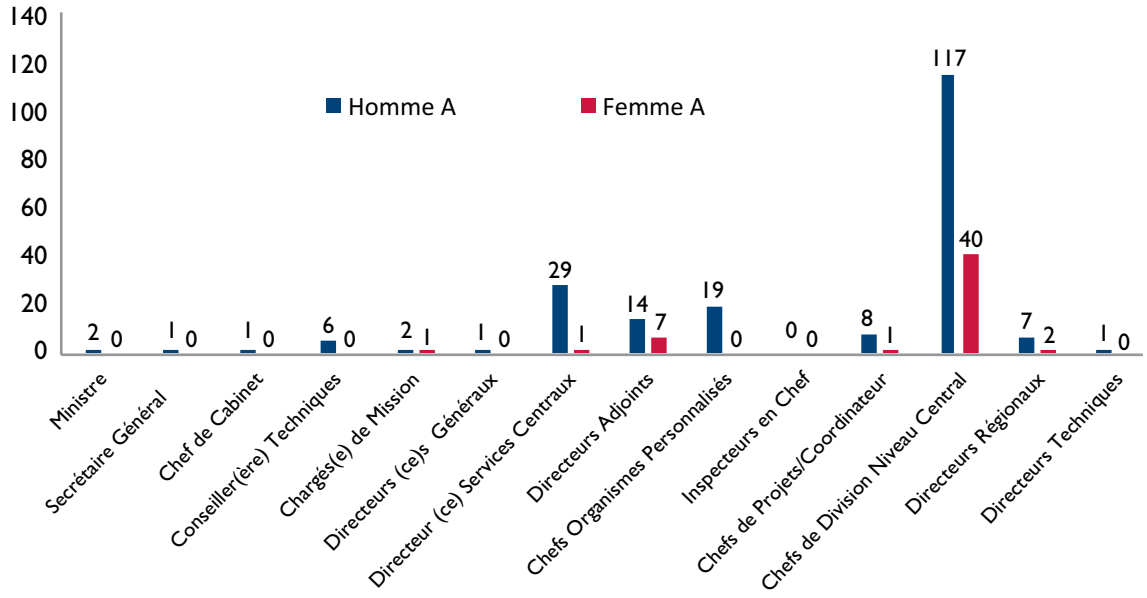

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

L'analyse de chiffre de l'année 2015 montre qu'il n'y a pas eu de nomination de femmes au MSHP, au contraire le poste de chefs de division au niveau central a connu une réducation. Donc on est passé à 40 femmes, soit 15,38 % de femmes. Au total, pour l'année 2014 on on note 53 femmes pour l'année 2015.

GRAPHIQUE 8 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS AU SEIN DU MPFEF-2014

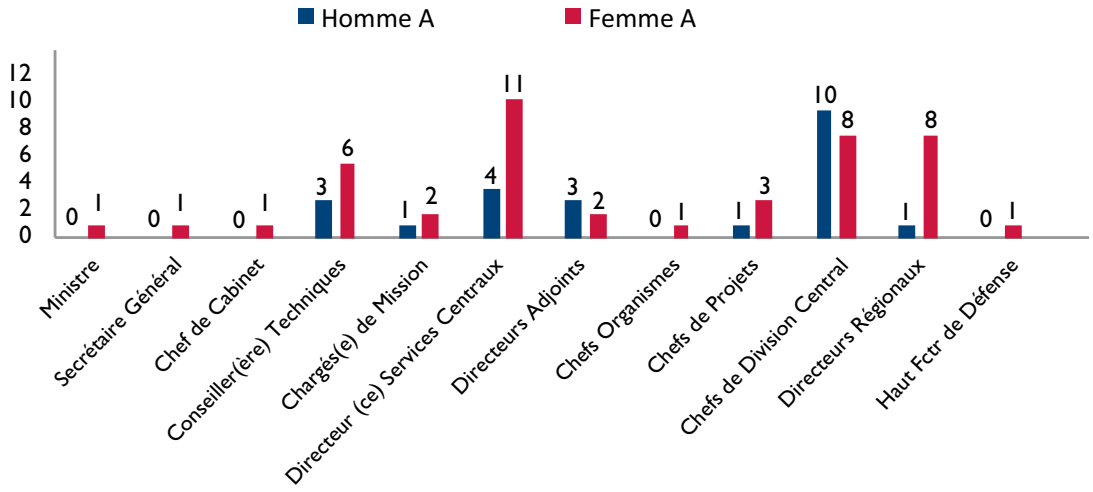

Source: CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires:

L'analyse du graphique ci-dessus montre qu'au MPFEF les postes suivants sont occupés exclusivement par des femmes : ministre, secrétaire général, chef de cabinet, chef organisme et haut fonctionnaire de la défense. Pour les postes suivants on relève une dominance féminine au MPFEF :

- Directeurs de services centraux 11 femmes contre 4 hommes
- Directeurs régionaux 8 femmes contre 1 seul homme
- Conseillers techniques 6 femmes contre 3 hommes
- Chefs de projet 3 femmes contre 1 homme

GRAPHIQUE 9 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS - AU MPFEF-2015

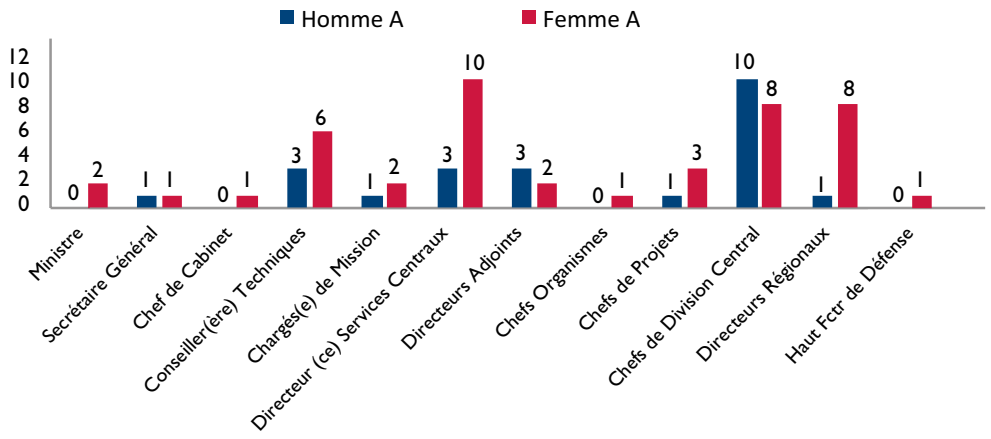

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

Au cours de l'an 2015, on constate : 11 femmes en 2014 contre 10 femmes en 2015. Par ailleurs, on peut mentionner le remplacement d'une femme par un homme au poste de secrétaire général. Donc sur 12 postes, le changement est intervenu dans deux postes : Secrétariat général et Directeurs des services centraux. Il n'y a pas d'évolution significative en faveur de la femme.

GRAPHIQUE 10 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS - AU MPFEF-2015

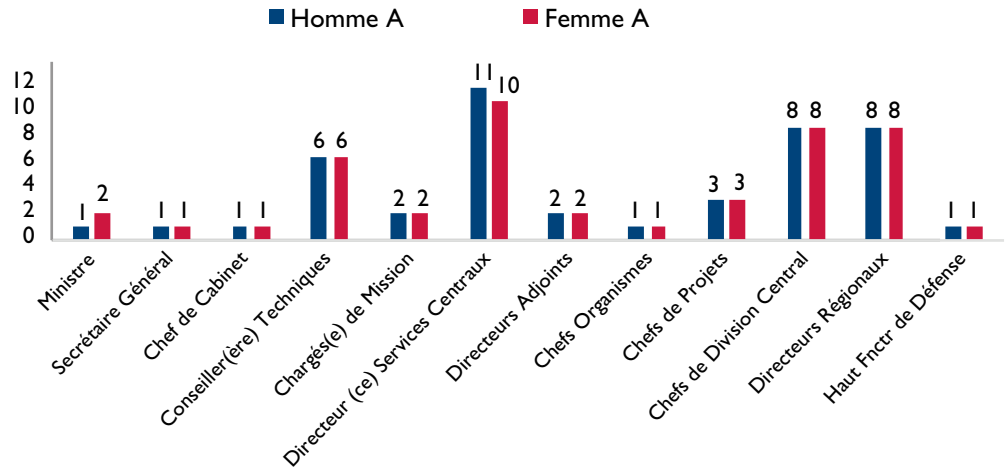

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des hommes et des femmes dans l'administration publique, 2015.

Commentaires :

2014 à 2015 le graphique ne montre aucune courbe ascendante en faveur des femmes dans tous les postes au MPFEF. Au cours cette période (2014-2015) les chiffres sont restés constats à tous les postes au niveau ministériel et au poste du directeur de services centraux où la fluctuation est marquée d'un point. Cette tendance mentionne la lenteur dans la nomination chez les femmes en général particulièrement chez les femmes Cadre A de la fonction publique de l'État.

GRAPHIQUE 11 : POSTES NOMINATIFS AU MESRS 2014

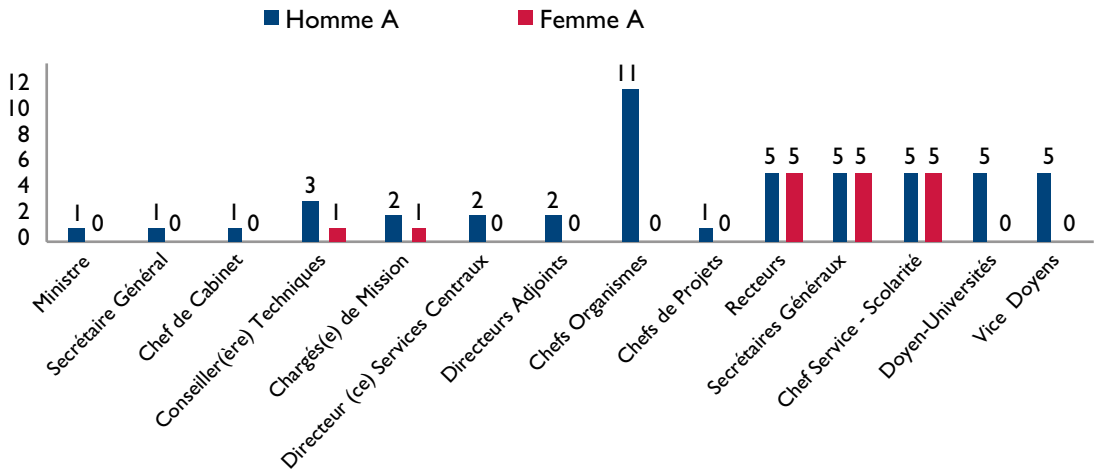

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

L'Examen du graphique ci-dessus notifie la présence de femme dans seulement deux postes sur 14 pour 49 agents. Ces postes concernent respectivement :

- Conseillers techniques 1 femme, soit 2,04 % de femmes
- Chargés de missions 1 femme, soit 2,04 % de femmes

GRAPHIQUE 12 : POSTES NOMINATIFS AU MESRS 2015

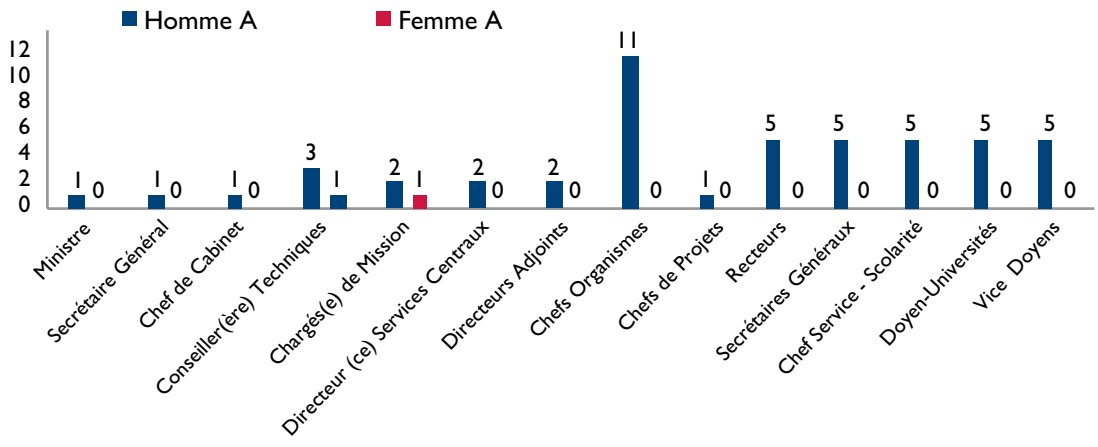

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

Pour l'année 2015, le constat reste la même en 2014. Il n'y a eu aucune nomination de femme au MESRS. Les chiffres sont constants. C'est ce que montre l'analyse du graphique ci-dessus.

GRAPHIQUE 13 : FEMME ET POSTES NOMINATIFS AU MEN-2014

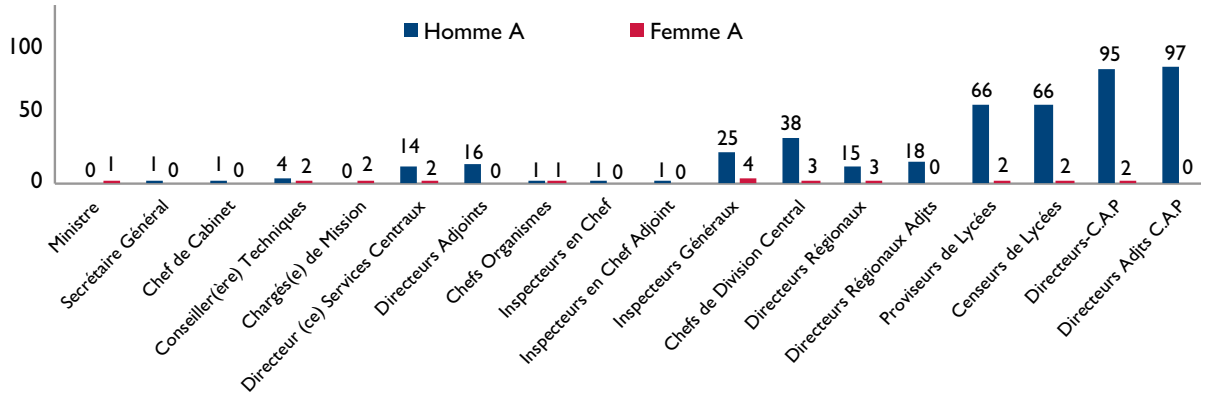

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

On note la présence des femmes dans 10 postes au MEN. Malgré tout, cette présence féminine n'est pas saillante selon les statistiques. Sur un total de 483 cadres, on a seulement 24 femmes. Par exemple, pour les postes de directeurs adjoints CAP ; Directeurs Régionaux Adjoints ; Directeurs Adjoints (CNDIFE, 2015) on a :

- 2 femmes chargées de mission
- 1 femme chef d'organisme contre zéro inspecteur en chef

GRAPHIQUE 14 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS AU MEN - 2015

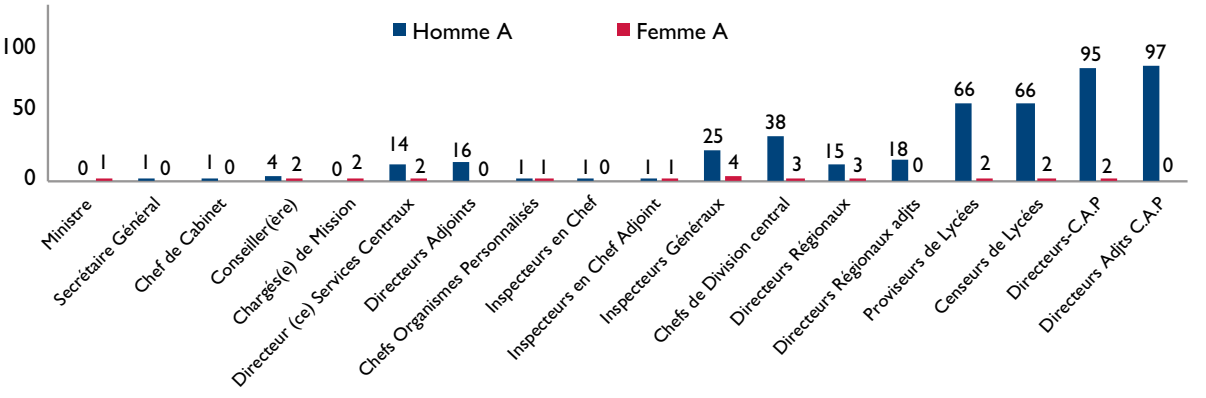

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires:

Pour l'an 2015, on ne note aucun progrès en termes de nomination au MEN. Les chiffres des différents postes restent les mêmes qu'en 2014. On note une légère augmentation chez les femmes. Le nombre passe 24 femmes en 2014 à 25 femmes en 2015.

GRAPHIQUE 15 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE 2014 ET 2015

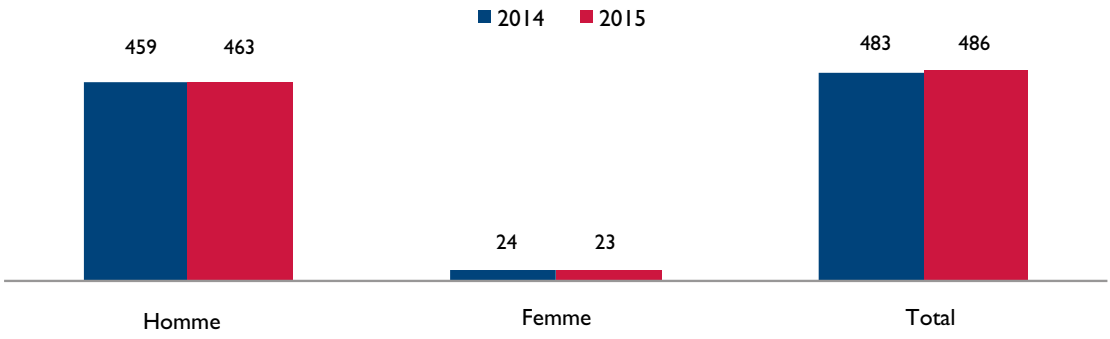

Source : CNDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

Commentaires :

Le constat qui se dégage est en 2015, 24 femmes, soit 4,96 %, et en 2015, 23 femmes, soit 4,73 %. Ainsi, les effectifs pour le MEN donnent 29,60 % pour les femmes cadres et 70,40 % pour les hommes ; au niveau du MESRS nous avons 7,05 % pour les femmes cadres et 92,94 % pour les hommes. En résumé, les femmes cadres sont minoritaires au sein des deux secteurs de l'Éducation. Il y a seulement six femmes professeurs agrégés du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur) sur la cinquantaine que compte le Mali.

GRAPHIQUE 16 : RESPONSABILITÉ AU NIVEAU DES POSTES NOMINATIFS DANS LES SIX MINISTÈRES - 2016

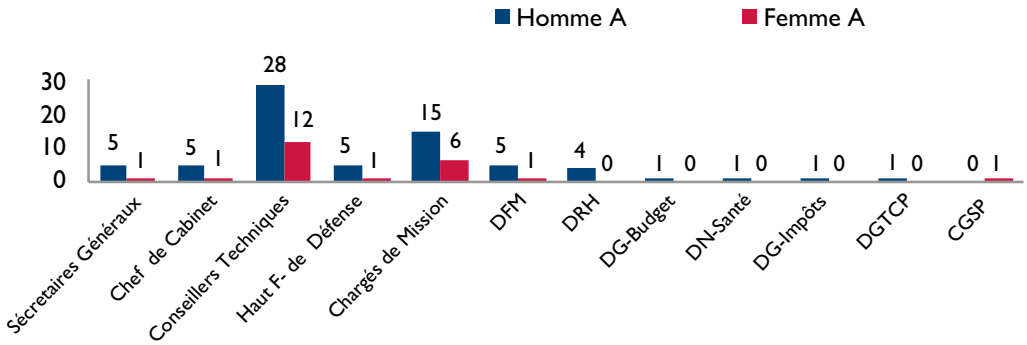

Source : Logiciel de Gestion des Ressources Humaines de 4 DRH cibles (Excel et GRH)

Commentaires :

Dans les six ministères, il y a la parité : on note trois hommes ministres et trois femmes ministres (MESRS, MPFEF et MSHP). Parmi les six secrétaires généraux, seulement celui du MEF est une femme, six hauts fonctionnaires de Défense (avec rang de conseillers techniques), dont une femme au MPFEF. Pareillement, une seule est chef de cabinet sur six et une seule assure le poste de Directeur des finances et du matériel du MPFEF. Le total des conseillers techniques est de 40 pour les six ministères. On a 30 % de femmes et 70 % d'hommes. Les chargés de mission sont au nombre de 21 dont 28,57 % de femmes et 71,42 % d'hommes. Toutes les quatre DRH sont dirigées par des hommes même si le poste de Directeur Général de la santé est occupé par une femme. Les Directions Générales du Budget, Trésors- Comptabilité Publique et Impôts du MEF sont assurées par des hommes en plus de la Direction Nationale de la Santé (MSHP). La DGCT du MATDRE est dirigée par un homme et le CGSP par une femme.

GRAPHIQUE 17 : RESPONSABILITÉS AU NIVEAU DES POSTES NOMINATIFS DANS LES SERVICES RATTACHÉS DES SIX MINISTÈRES PARTENAIRES CIBLES EN 2016

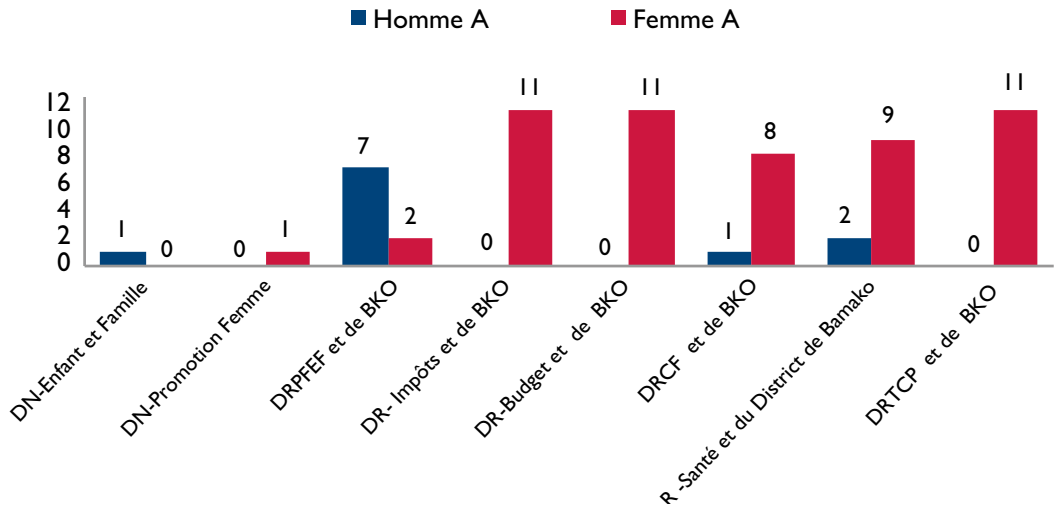

Source : Logiciel de Gestion des Ressources Humaines de 4 DRH cibles (Excel et GRH)

Commentaires :

On observe qu'au niveau du MPFEF, la Direction nationale de l'enfant et de la famille est dirigée par un homme et celle de la Promotion de la femme par une dame. Ce ministère a onze directions régionales : sept sont dirigées par des femmes et deux par des hommes. Les deux régions nouvellement crées (Taoudéni et Ménaka) sont en attente de nomination. Tous les services rattachés sans exception sont dirigés par des femmes comme le Programme National de Lutte Contre l'Excision (PNLE), le Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE), La Cité des Enfants.

Au niveau du MEF, les directions régionales et du district de Bamako du Budget, des impôts et du trésor (11 pour chaque service) sont tous dirigées par des hommes.

Quant aux neuf directions régionales du contrôle financier et du district de Bamako (relevant du MEF), elles sont dirigées par des hommes à l'exception du district de Bamako dirigé par une femme. Enfin, sur les onze Directions régionales de la santé et de Bamako du MSHP, seulement deux sont dirigées par des femmes (régions de Koulikoro et du district de Bamako). Sur les 64 Centres de santé de référence

(CSREF), il n'y a que quatre femmes médecins chefs à Bamako (Communes 3, 4 et 6) et Mopti.

GRAPHIQUE 18 : FEMMES ET POSTES NOMINATIFS DANS D'AUTRES SERVICES CENTRAUX ET DÉCONCENTRÉS DES SIX MINISTÈRES CIBLES EN 2016

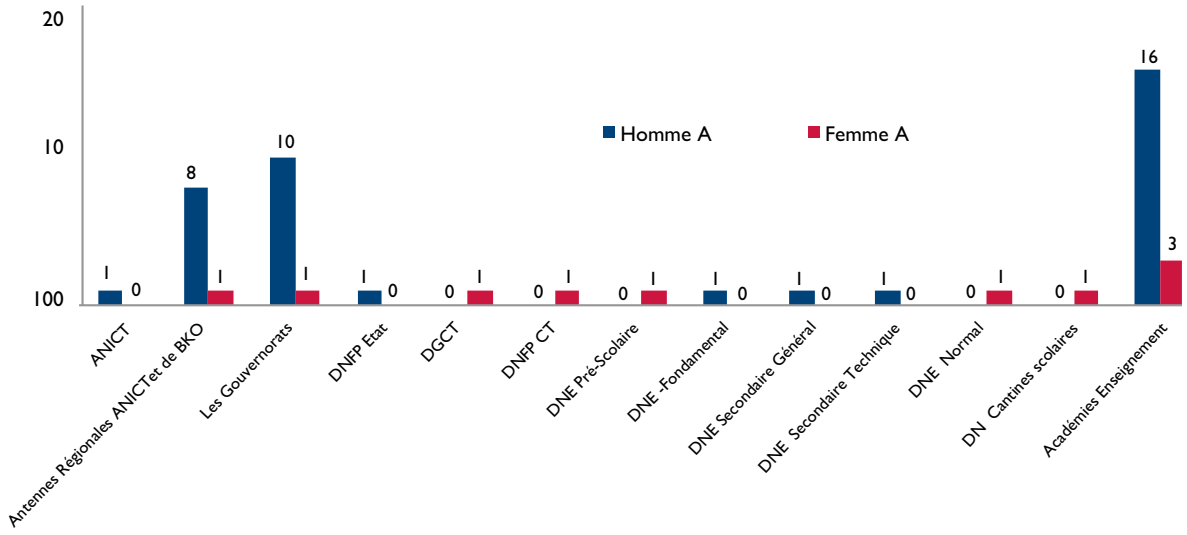

Source : Logiciel de Gestion des Ressources Humaines de 4 DRH cibles (Excel et GRH)

Commentaires :

On observe dans les services du MATDRE, comme la Direction générale de l'ANICT et les antennes régionales, la présence marquée des hommes à l'exception de l'antenne de Bamako où une femme est présente. Les deux directions de la fonction publique (État et des CT) sont également monopolisées par les hommes.

Dans les secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (les directions nationales : préscolaire, enseignement fondamental, secondaire général, secondaire technique, normal et cantines scolaires), on constate la présence de trois hommes et de trois femmes comme premiers responsables.

Sur les dix-neuf académies d'enseignement, seules trois sont dirigées par des femmes (deux du district de Bamako et une dans le cercle de Diola, région de Koulikoro). Sur 97 Centres d'Animation Pédagogiques (CAP) 2 % seulement des directions sont occupées par des femmes Cadre A.

En somme, même au niveau des services centraux et déconcentrés, les femmes cadres sont peu

représentées dans les postes de direction.

GRAPHIQUE 19: ÉVOLUTION DU TAUX DES FEMMES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 1960-2016

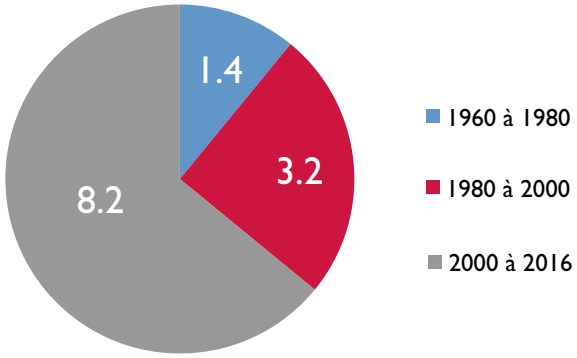

Source : Logiciel ARH de la Fonction Publique de l'État

Commentaires :

On constate ici un bond significatif. Comme cité antérieurement, à l'indépendance, les femmes étaient très handicapées par l'analphabétisme. Très peu d'entre elles avaient accès à une étude primaire achevée. Les politiques de scolarisation des filles et de promotion des femmes au fil des années, le combat mené par les organisations et les leaders des mouvements pour la promotion des femmes ont fini par donner des résultats concrets. Les taux ont progressé respectivement de :

- 1960-1980, on a 1,4 %
- 1980-2000, on passe à 3,2 %
- 2000-2016 on atteint 8,2 %

GRAPHIQUE 20 : REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS QUATRE MINISTÈRES EN 2016

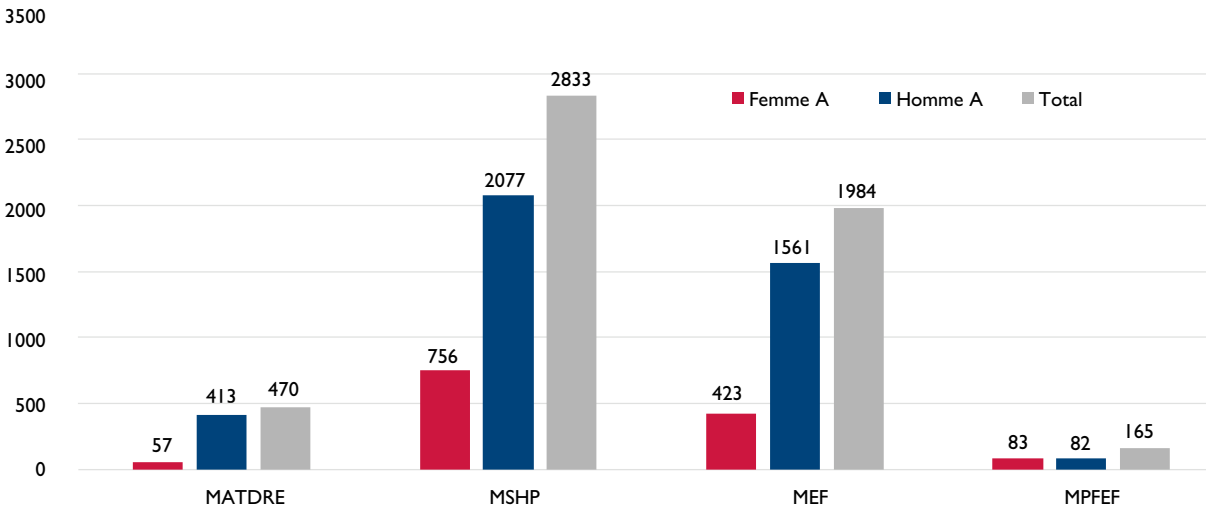

Source : Logiciel de Gestion des Ressources Humaines de 4 DRH cibles (Excel et GRH)

Commentaires :

Au regard des statistiques en 2016, le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) a moins de cadres : 165 pour les deux sexes, le nombre de femmes est légèrement supérieur, soit 50,3% contre 49,70 %.

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'État (MATDRE) enregistre le plus petit nombre de femmes cadres avec un total de 12,13 % de femmes contre 87,87 %.

Quant au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), il enregistre le nombre le plus élevé en termes de cadres fonctionnaires de l'État avec un total de 2 833 dont 756 femmes A cadres, soit 26,69 % contre 73,31 %. Il est suivi du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) avec un total de 1984 cadres dont 423 femmes, soit 21,32 % contre 78,67 %.

En résumé, les femmes Cadre A fonctionnaires de l'État sont minoritaires au sein de l'ensemble des services des quatre ministères.

TABLEAU N°3 RÉCAPITULATIF DES FEMMES CADRE A DE 2014-2017

Année	MEN	MESRS	MSHP	MPFEF	MEF	MATDRE
2014-2015-2016	315	194	609	77	392	60
2017	605	464	642	83	391	47
Augmentation	290	270	33	6	-1	13

Source : Logiciel ARH de la Fonction Publique de l'État

L'observation du tableau une augmentation du nombre de femmes Cadre A de :

- 14,78 % au Ministère de l'Éducation Nationale
- 13,76 % au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- 1,68 % au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Moins de 1% respectivement aux Ministère de la Promotion de la Femme, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale

L'instabilité du flux de personnel féminin au Ministère de l'Administration Territoriale s'explique le remaniement au niveau gouvernemental. Il est intéressant de faire remarquer qu'en un année les secteurs de l'éducation (14,78 %) et de l'enseignement supérieur (13,76 %) ont connu progression fulgurante en matière de recrutement de femmes Cadre A. Ces deux ont dépassé nettement le secteur de l'économie et des finances qui était 24 % en 2016. Cette augmentation s'inscrit-elle dans le cadre de la loi 052 ? Le progrès est notable dans les secteurs de l'éducation et l'enseignement supérieur, même s'il y a lieu de faire avancer l'initiative dans les autres secteurs de développement et particulièrement dans la santé.

Constat : Sur un total, 2 232 femmes Cadre A, seulement 85 femmes sont en formation soit 3,80 % de l'effectif actualisé (février 2018). On note 31/609 pour la Santé ; 21/392 l'économie et les finances ; 19/194 pour l'enseignement supérieur ; 11/367 pour l'éducation nationale ; et 3/77 pour la promotion de la femme de l'enfant et de la famille. Les données de l'administration territoriale et de la décentralisation ne sont pas disponibles. Le nombre de femmes en formation concerne la période 2014-2016. Elle ne couvre pas l'an 2017.

GRAPHIQUE 21 : ÉVOLUTION DES NOMINATIONS DES FEMMES CADRE A DANS LES SECTEURS CIBLES DU SNGP 2014 ET 2015

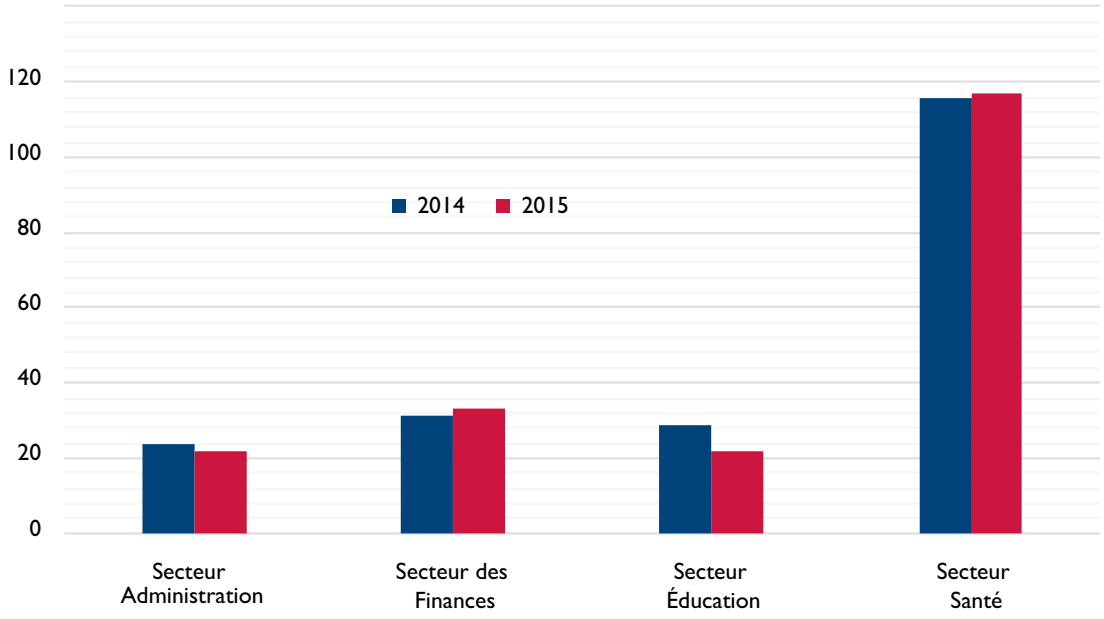

Source : Logiciel de Gestion des Ressources Humaines de 4 DRH cibles (Excel et GRH)

CNDIFE, Rapport sur la représentativité des hommes et des femmes dans l'administration publique, 2015.

Le secteur de la santé cumule à la fois les données du développement social et celles de la promotion de la femme. Les chiffres du secteur de l'éducation concerne l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ne sont pas disponibles.

D'une manière générale, une régression des nominations est constatée dans les secteurs ciblés. Ainsi on note 65,14 % en 2014 contre 63,39 % en 2015, soit une diminution de 1,75 %. Seul le secteur des finances a connu une relative progression de 1 % au cours de cette période.

Dans les six (6) secteurs cibles du SNGP les nominations de femmes cadres sont restées presque stationnaires. Les nominations significatives sont faites dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la promotion des femmes.

Le constat qui se dégage montre que les secteurs sociaux de base (santé, education et promotion de la femme) recrutent plus de femmes Cadre A que les autres secteurs. Donc, sur un total de 200 cadres, on a 116 en 2014, et sur un total de 194 femmes, on a 117 en 2015. Ce qui fait 394 nominations en 2 ans soit 29,44 % en 2014 et 29,69 % en 2015.

NB : Selon la direction des ressources humaines du Ministère de la Santé (2017), le secteur de la santé et celui de la promotion de la femme ont respectivement 349 et 69 femmes Cadre A occupant des postes nominatifs.

AISSATA ALASSANE CISSE DITE CHATO
Députée, Bourem: 2007 à present

4. CONCLUSIONS

Il est à signaler le faible niveau de représentativité des femmes dans le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Entfant et de la Famille et celui de l'Administration Territoriale et de la Decentralisation. Il serait important d'insister sur la quasi-absence des femmes cadres dans au sein des instances de décisions de l'administration territoriale. Ce dernier étant l'un des ministères clés dans le contexte de décentralisation du Mali.

Il en ressort que les femmes, bien que présentes dans la fonction publique, ne soient pas suffisamment présentes dans les départements décisionnels. Elles sont moins représentées dans les postes nominatifs, malgré l'existence de compétences féminines. Comparées aux autres catégories (B1-2, C et D) de la fonction publique, les femmes Cadre A sont minoritaires.

La prise d'une loi en faveur de la représentativité des femmes est une opportunité à saisir pour rehausser les statistiques et contribuer à l'effectivité du slogan « à diplôme égal, compétence égale », « donnez les mêmes chances aux deux sexes ».

De plus, il faut une meilleure intégration du concept genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Cela passe d'abord par une bonne interprétation et perception du concept : la prise en compte du genre ne constitue pas à une simple désagrégation des données par sexe, mais elle assure la participation et l'implication de l'homme et de la femme aux étapes et actions de développement, gage d'un développement harmonieux et durable.

5. RECOMMANDATIONS

Au regard des données, les recommandations suivantes sont formulées pour un meilleur accompagnement de la loi 2015-052/18-décembre 2015 :

- Mettre l'accent sur les formations et le renforcement des capacités des femmes fonctionnaires.
- Alléger les critères de sélection pour les femmes Cadre A d'accéder à la formation continue.
- Établir l'équité dans l'octroi des bourses aux femmes Cadre A.
- Mettre à jour régulièrement la base de données dans les départements interministériels pour une gestion cohérente de ressources humaines des femmes fonctionnaires Cadre A.
- Introduire un département axé sur la formation genre et les secteurs connexes (santé, éducation, gouvernance, finances) dans les facultés ou dans les instituts de formation pour former les hommes et les femmes sur le genre et le développement.
- Veiller à l'application de la Loi relative aux quotas (poste nominatif), surtout au niveau des départements de l'État.
- Faire le suivi de l'application de la loi sur le quota (052) au moins après 5 années d'application pour déceler les forces et les faiblesses, en vue d'une éventuelle relecture.
- Accorder une période d'observation (5 ans) de l'application de la loi (052) pour en déceler les forces et les faiblesses, en vue d'une éventuelle relecture.
- Faire des sensibilisations et plaidoyer pour le maintien des filles à l'école.
- Promouvoir une institution d'élites pour les futures femmes Cadre A.
- Prioriser les secteurs de la santé et de l'éducation en matière de nomination des femmes Cadre A, car ces deux secteurs regorgent plus de femmes.
- Ajouter les questions d'employabilité des femmes cadres ; par exemple sur 11 directions régionales de la santé, on note seulement deux femmes directrices, sur 65 centres de santé de référence, il n'y a moins de 10 femmes médecins chefs sur l'ensemble du territoire national. Il en est de même pour le secteur de l'Éducation : dans 19 Académies d'enseignement, seulement 3 femmes sont directrices. Au regard de la nature de ces deux secteurs, la nomination massive des femmes aux instances de décisions peut devenir un facteur pour accélérer l'autonomisation de la femme et l'atteinte du développement durable au Mali.

BIBLIOGRAPHIE

L'Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement. Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées, 1997. http://apad.revues.org/581

Bâ Konaré, Adam. Le Dictionnaire des Femmes Célèbres du Mali, 1991.

Bréhima Béridogo. Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées, 1997

Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant et UNICEF. Bulletin Statistique de la Femme et l'Enfant en Chiffres au Mali du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 2014.

Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant. Le Rapport de Représentativité des Femmes aux Postes Nominatifs, 2015.

NDIFE, Rapport sur la Représentativité des Hommes et des Femmes dans l'Administration Publique, 2015.

FIDH, Mali. Les Droits de la Femme Doivent être au Cœur de la Transition, Mars 2013.

Institut de Statistique (INSAT-Mali), 2016

Greenberg, Marcia E. Participation Accrue des Femmes à la Prise de Décisions au Niveau Local au Mali, 2001.

L'Institut National de la Statistique (INSTAT) - Mali, l'Annuaire Statistique du Ministère en Charge de l'Éducation, 2016.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Politique Nationale du Genre, 2011.

Le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant et USAID, Le Répertoire Femmes Cadres, 2004.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Annuaire Statistique du Système Local d'Information Sanitaire (SLIS), 2014.

National Democratic Institute. L'Analyse Genre des Élections Législatives au Mali, 2013.

Sanankoua, Bintou. Femmes et Parlement au Mali, Afrique Contemporaine, 2004.

U.S. Central Intelligence Agency. World Factbook. Accessed on April 17, 2018. https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/print_ml.html

ANNEXES

Quelques photos de différentes cérémonies en faveur du Genre/de certaines pionnières de défense des droits de la femme au Mali.

Le chèque des 300 Millions offert par le Président de la République aux femmes candidates aux élections communales du 20 Novembre 2016.

Les 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le Genre (VBG) en 2016 : au présidium quelques cibles et autorités, les Ministres de la promotion, de la santé et d'autres personnalités.

Source CNDIFE

Aoua Keïta, première femme députée en 1958. Bintou Sanakoua et feu Fatoumata Siré Diakité (décedée en octobre 2016, Présidente-fondatrice de l'APDF), elles font partie des pionnières de la lutte pour les droits de la femme au Mali.

Photo 3 Source CNDIFE